

LES ANIMAUX PRIS EN CHARGE PAR LA SACPA A PESSAC EN 2023

La SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal) assure pour le compte de la Ville de Pessac une mission d'ambulance animalière en contre-partie d'une prestation financière. En cas de signalement, par un particulier auprès de la Police Municipale, d'un animal errant vivant, blessé ou mort sur le domaine public, la Ville peut décider de faire appel à la SACPA pour transporter les animaux errants vivants ou blessés auprès de la SPA* de Bordeaux et du Sud-Ouest à Mérignac qui assure les activités de fourrière et de refuge pour le compte de la Ville de Pessac. Les animaux retrouvés vivants ou morts sur le domaine public font l'objet par la SACPA d'une recherche d'identification du propriétaire systématiquement. Les animaux signalés errants mais pour lesquels la SACPA n'a pas pu les retrouver au moment de l'intervention sont déclarés "non pris en charge" dans le tableau ci-dessous. Vous trouverez ci-dessous les chiffres concernant les interventions de la SACPA dans le cadre de ses activités d'ambulance animalière sur l'année 2023 pour le compte de la Ville de Pessac.

*SPA de Bordeaux et du Sud-Ouest, 361 Avenue de l'Argonne, 33700 Mérignac

DATE	CHIEN			CHAT			AUTRE			
	VIVANT	MORT	NON PRIS EN CHARGE	VIVANT	MORT	NON PRIS EN CHARGE	VIVANT	MORT	NON PRIS EN CHARGE	
Janvier	6			3		2		1		Lapin
Février	4		2	2	3		1			Pie
Mars	11		1	2	3					
Avril	6			5	5	2				
Mai	7		1	1	5					
Juin	6			5	3	2		2		Hérisson + Chevreuil
Juillet	10		1	5	4			1	1	Chevreuil
Août	5		3	1	9	1				
Septembre	6			5	5	3	2			Perruche + Lapin
Octobre	3				2	2	1	1		Poule + Serpent
Novembre	8				3					
Décembre	3		3	1	4		2		1	2 Cochon d'inde + Lapin
TOTAUX	75	0	11	30	46	12	6	5	2	
	86			88			13			